



# Recherche Causes et Circonstances d'Incendie Automobile : R.C.C.I. Auto

Informations générales – **lundi 22, mardi 23 et mercredi 24 mai 2017**

## Objectifs - être capable :

- D'améliorer ses connaissances sur les mécanismes du feu,
- De comprendre la mise à feu de différents matériaux,
- De connaître les réglementations pour l'expertise incendie,
- D'éviter les pièges qui détruisent les preuves,
- De connaître la chronologie de réalisation d'une expertise,
- De recourir aux « trucs et astuces » de spécialistes,
- De mettre en œuvre une expertise pour trouver l'origine de l'incendie d'un véhicule,

## Public concerné :

- Experts de justice inscrits près d'une Cour d'Appel d'une juridiction administrative ou près de la Cour de Cassation sous la rubrique Automobile (E.7.4)
- Experts en automobile souhaitant connaître et aborder le thème de l'incendie automobile
- Techniciens de l'incendie
- Autres publics, nous consulter

## Méthodes et moyens pédagogiques :

- Présentation PowerPoint - Vidéos
- Etude de cas concrets
- Travaux pratiques – Rédaction d'un rapport

## Animateurs :

- Pierre ROUMY, Expert membre du CNEJA
- Marc PUECH, Expert membre du CNEJA
- Yves BUSSIERE, Expert près la Cour d'Appel de Lyon, C.1.9-Incendie Explosion, Officier supérieur de Sapeurs-Pompiers, membre de l'état-major du SDIS 42

## Effectifs :

- 24 participants
- 6 pompiers enquêteurs RCCI

## Durée :

- 3 jours : 24h00 (8H30 – 12H30 // 13h30 – 17H30)

## Lieu : (cf. plan)

### SDIS 42

1 place Docteur Thiodet  
42300 ROANNE

**Tarif (\*)**: 1 100.00 € TTC membre du C.N.E.J.A.  
1 700.00 € TTC non membre du C.N.E.J.A.

(\*) Le prix comprend :

- les trois jours de formation,
- les trois repas du midi, les deux petits déjeuners, les deux dîners ainsi que l'hébergement des 23 et 24/05/2017
- quelques outils nécessaires pour effectuer une expertise incendie

## Programme

### Lundi 22 mai 2017

#### Matin

- Présentation générale du feu et de la R.C.C.I (1h00)
- Présentation R.C.C.I spécifique automobile (3h00)

#### Après-midi

- Examen et mise à feu de pièces auto seules afin d'observer leur comportement au feu
- Examen « préliminaire » des véhicules préalablement incendiés avec interdiction de briser les scellés

### Mardi 23 mai 2017

#### Matin

- Expertise des véhicules avec autorisation de briser les scellés et de procéder à des démontages (4h00)

#### Après-midi

- Contre-Expertise des véhicules (2h00)
- Elaboration du rapport d'expertise (2h00)

### Mercredi 24 mai 2017

#### Matin

- Présentation par les stagiaires de l'expertise principale du véhicule réalisée la veille
- Débriefing avec les films des mises à feu des véhicules

#### Après-midi

- Fin de présentation des expertises
- Mise à feu d'un véhicule



**Compte tenu du caractère particulier de cette formation, chaque stagiaire devra se munir à minima :**

**d'un ordinateur portable, d'un appareil photo numérique et d'une caisse à outils afin de pouvoir procéder à des démontages. Il est également indispensable que chaque stagiaire dispose d'une paire de chaussures réservée uniquement pour les investigations afin de conserver les locaux de cours propres.**

**Organisme de formation enregistré sous le N° 83 15 03144 15**

**Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat**

**AAE SAS pour le C.N.E.J.A.**

18 rue de Gutenberg 15000 AURILLAC

Contact : Marc PUECH 06.71.27.21.95

Courriel : puech-marc@wanadoo.fr

SAS capital de 178 000 € - Siret 482 545 191 00017 - RCS Aurillac - APE 6621Z

TVA intracommunautaire FR 19482545191